

OBJET : Participations 2024 des Communautés de communes

Le Président explique que suite au vote du budget 2024, il conviendra de procéder à un appel à cotisations auprès des Communautés de communes adhérentes au PETR.

Le montant des cotisations s'élève à **411 997.00 €** et est ainsi réparti :

- Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne : **197 914 €**
- Communauté de communes Midi Corrézien : **214 083 €**

Détail :

Pour le service et la compétence « tourisme » : La contribution des membres est déterminée en fonction du nombre d'habitants (population DGF)

Pour les autres services et missions : La contribution des membres est déterminée en fonction de 50% population INSEE et 50% du potentiel fiscal. Il s'agit des services LEADER, DEVELOPPEMENT TERRITORIAL et l'ADMINISTRATION GENERALE.

	Population INSEE	Participations / Population	Potentiel Fiscal	Participations / Potentiel Fiscal	Participation Tourisme	Participation AUTRES SERVICES
Midi Corrézien	13279	26 740 €	9 969 280	21 937 €	165 406.50 €	48 676.50 €
						214 083.00 €
Xaintrie Val 'Dordogne	11 551	23 260 €	12 753 582	28 063 €	146 590.50 €	51 323.50 €
						197 914.00 €
VDC	24 830	50 000 €	22 722 862	50 000 €	311 997.00 €	100 000 €
						411 997.00 €

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces décisions,
- **DE DECIDER** d'inscrire les recettes au budget 2024.

